

## **Fiche Technique: Chantiers Formation Qualification Nouvelle Chance**

### **GENESE :**

Pour les personnes en difficulté d'insertion professionnelle, la question de l'accès à une qualification, gage d'une meilleure employabilité sur le marché du travail, est centrale. En 2009, dans un contexte marqué par la crise économique, le Conseil Régional d'Aquitaine, au titre de sa politique de soutien aux initiatives territoriales de formation, décide en concertation avec les Conseils Généraux de développer le concept de « Chantier Formation Qualification Nouvelle Chance ».

Trouvant également toute sa place dans la politique régionale d'égalité des chances, ce nouveau concept constitue un dispositif de formation qui permet au travers d'un support concret de production d'amener des jeunes et adultes en difficulté d'insertion vers une qualification et un emploi.

A la fois outil d'animation territoriale, d'accès à la qualification et de développement local, ce dispositif, qui s'est révélé être également un formidable levier d'insertion, a rencontré un très large succès sur les territoires. Près de 150 chantiers ont été ainsi mis en œuvre sur l'espace régional entre 2009 et 2015.

### **OBJECTIFS :**

La stratégie régionale de développement des « Chantiers Formation Qualification Nouvelle » portée par la Région s'est donnée comme objectif principal de permettre à un public en difficulté d'insertion professionnelle d'acquérir à minima un premier niveau de qualification. Au-delà, il s'agit également pour la Région :

- d'associer les collectivités territoriales à un objectif de lutte contre le chômage, d'accès à la qualification et de valorisation du patrimoine,
- de développer des compétences en adéquation avec les besoins des entreprises locales.

### **PUBLICS VISES :**

Le dispositif s'adresse prioritairement aux jeunes en difficulté suivis par les Missions Locales, aux bénéficiaires du RSA et aux demandeurs d'emploi aquitains dont le projet professionnel est en lien avec le secteur d'activité du chantier. Ils ont orientés principalement par les Missions Locales, les Pôles Emploi et les Cap Emploi.

Durant le chantier, les publics concernés ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle et bénéficient à ce titre d'une rémunération (le revenu social de formation) prise en charge par la Région s'ils ne perçoivent pas d'allocation au titre de l'assurance chômage.

### **PARTENARIATS :**

Le développement des « Chantiers Formation Qualification Nouvelle Chance » sur les territoires repose avant tout sur la volonté des collectivités territoriales (communes, communauté de communes et communautés d'agglomération) d'organiser une action de formation qualifiante autour d'une production d'intérêt général.

Pour cela, ces dernières, au-delà de la proposition d'un support de chantier école, s'engage à créer les conditions nécessaires au bon déroulement de l'action de formation (mobilisation des services techniques, prise en charge sur site de l'accueil et de la restauration des stagiaires,...). Maîtres d'ouvrages de l'opération, les collectivités s'appuient pour la mise en œuvre de l'action de formation sur les compétences d'un organisme de formation qu'elles désignent et qui va assurer l'ingénierie de formation et l'encadrement technico-pédagogique du chantier.

Si les coûts de matière d'œuvre propres à la réalisation du chantier sont pris en charge par les collectivités maîtres d'ouvrage, les coûts pédagogiques sont quant à eux supportés principalement par le Conseil Régional et les Conseils Départementaux.

**DESCRIPTIF :**

Le « Chantier Formation Qualification Nouvelle Chance » est une démarche pédagogique où s'articulent une dimension formation et une dimension production. Il implique une action collective sur une production grandeur nature permettant aux bénéficiaires de travailler dans les conditions réelles d'une activité en entreprise.

Le contenu pédagogique doit être adapté et adaptable au public ciblé. Le chantier formation est l'interaction dynamique entre théorie et pratique. Aussi, pour multiplier les chances d'insertion professionnelle, l'apprentissage théorique peut intégrer les savoirs de base, remise à niveau ou autre liés à l'exercice de chaque métier. L'apprentissage doit prendre appui sur les réalités du chantier et s'inscrire dans une logique de parcours qualifiant, intégrant les étapes nécessaires, de l'orientation à la qualification.

La forme de validation des compétences professionnelles proposée à l'issue de l'action doit s'appuyer sur tout ou partie d'un référentiel inscrit au RNCP.

L'action repose sur une coordination rigoureuse entre le travail professionnel et la formation théorique et l'encadrement du groupe de stagiaires doit être réalisé par un personnel qualifié techniquement et pédagogiquement.